



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Dijon, le 25 août 2017

La rectrice

à

monsieur Vincent MOISSENET  
s/c de monsieur le principal  
du Collège André MALRAUX  
Paron

DAAC

Délégation académique  
à l'éducation artistique  
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :

Eric GADY

Téléphone

03 80 44 89 77

Télécopie

03 80 44 87 85

Courriel

action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon Cedex

**Objet : lettre pour la mission de coordination du projet « Réalisons l'Europe », au titre de l'année 2017-2018.**

Je vous informe que vous bénéficiez pour l'année 2017/18 d'indemnité(s) pour mission particulière à hauteur de 1250 €, soit 1 IMP (environ 2,5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission annuelle de coordination du projet « Réalisons l'Europe ».

Votre mission, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle fixés dans le projet académique, se décline comme suit :

#### information-communication

- en début d'année scolaire, transmettre à votre coordonnateur académique le calendrier prévisionnel de communication ainsi que le programme d'actions éducatives relatives au projet « Réalisons l'Europe » ;
- en cours d'année scolaire, communiquer sur les événements et les opérations en cours en tenant compte du calendrier de publication des lettres d'information CAScAD (voir calendrier en annexe) ;
- participer aux réunions d'information destinées aux équipes pédagogiques ;
- actualiser en début d'année scolaire ou dès que cela est nécessaire la fiche de présentation de votre projet sur le site académique arts et culture ;

#### préparations de ressources et accompagnement des opérations culturelles

- relayer, initier et accompagner les opérations menées par les établissements associés au projet « Réalisons l'Europe » ;
- mettre en place les projections des films à destination des scolaires et/ou des enseignants (premier et second degrés) ;
- encourager la venue d'intervenants et la mise en place d'informations et de formations ;
- élaborer des ressources et des outils à destination des publics et des établissements investis dans le projet « Réalisons l'Europe », en privilégiant notamment l'action citoyenne, la transversalité (**enseignements pratiques interdisciplinaires**), les liaisons interdegrés en lien avec les dispositifs EAC ;



- favoriser la diffusion de ces ressources sur le site de votre structure et/ou sur le site de la DAAC ;

**formation**

- suivre le parcours de formation M@gistère proposé par la DAAC ;
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité destinées à mieux faire connaître l'association et ses ressources.

**La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 21 mai 2018 en renseignant le formulaire bilan au DAAC ([action.culturelle@ac-dijon.fr](mailto:action.culturelle@ac-dijon.fr)), au coordonnateur académique arts visuels, à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.**

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

**Copie :**

- Monsieur Jérôme DESTAING  
IA-IPR de lettres  
Rectorat de l'académie de Dijon  
2 G rue général Delaborde  
BP 81 921  
21 019 Dijon cedex

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL